

**MAIRIE**  
**DE**  
**COMBON**  
**DÉCISION DU MAIRE**

**N° 2025/008**

**Objet : Achat d'une débroussailleuse et d'une tondeuse pour le service technique /  
espaces verts**

Monsieur le maire de la commune de Combon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025/17 du 15 avril 2025 relative à l'acquisition de matériels techniques divers ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/36 du 30 octobre 2020 donnant délégation à Monsieur le maire pour notamment « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu le devis n° 203Y000035 de la SAS JOSSE en date du 16/04/2025, pour un montant de 2 600,10 € TTC (2 166,75 € HT) ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la tondeuse à gazon et la débroussailleuse pour la sécurité et la productivité des agents du service technique / espaces verts ;

**DÉCIDE**

**Article 1** – Le devis n° 203Y000035 de la SAS JOSSE en date du 16/04/2025, pour un montant de 2 600,10 € TTC (2 166,75 € HT), est signé le 16/04/2025.

**Article 2** – La somme correspondant à cette dépense sera imputée en section d'investissement, au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

**Article 3** – La présente décision :

- Sera transmise à la préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le maire de Combon et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité en vertu de l'article R421-1 du Code de Justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76 000 Rouen par courrier ou sur le site télérécurse citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Combon, le 16/04/2025.

Le maire de Combon,

Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS

Publié le : 25 AVR. 2025



Date : 16/04/2025

Cliant:8254 / Compte:0014414  
Vendeur: MAGASIN JOSSE-AGRI  
Préparateur : BENOIT

MAIRIE DE COMBON  
8 RUE DE LA MAIRIE

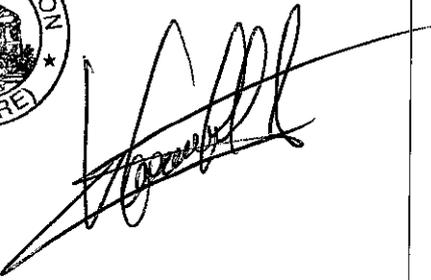
27170 COMBON

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
Reçu en préfecture le 25/04/2025  
Publié le 25/04/2025  
ID : 027-212701643-20250416-2025\_11\_008-AU



## DEVIS N°203Y000035

Ce document ne donne pas lieu à règlement.

Référence	Désignation	Qté	Prix HT		Montant	Fa/Tva
Devis n° 203Y000035 du 16/04/2025						
41472000639	DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS461CEM AUTOCUT46-2	1,00	999,17	10,00	899,25	10 1
SW8210BAE4HD	TONDEUSE CONDUCTEUR MARCHAND ISEKI SW8210BAE4HD	1,00	1408,33	10,00	1 267,50	10 1
<p>Bon pour accord, le 16/04/2025.</p> <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;">  <div> <p>Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANG Maire de COMBON</p>  </div> </div>						

HT 1	Base TVA	T	Taux	TVA	TTC	
2 166,75	2 166,75	1	20,00	433,35	2 600,10	
Mode de règlement : C22 : CHORUS PRO Echéance(s) en EUR : 2600,10 au 16/04/2025					Total TTC en Euro	2 600,10
					Net à Payer en Euro	2 600,10

